



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur et de  
l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie  
des formations et de la  
vie étudiante

Sous-direction des  
formations et de  
l'insertion  
professionnelle

Département des  
formations du cycle  
licence

### NOTE DE PRÉSENTATION

L'arrêté qui vous est soumis, fixe le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales pour l'année 2018-2019.

En effet, conformément aux dispositions des trois arrêtés du 3 juillet 1995 modifiés, le thème de culture générale est renouvelé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lors de sa réunion du 24 janvier 2018, le groupe de réflexion chargé du choix du thème de culture générale de ces classes, a retenu, le thème intitulé :  
« **La mémoire** ».

Ont participé à ce groupe, placé sous la présidence de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, des représentants des écoles et des concours, des membres de l'inspection générale de l'éducation nationale et des professeurs des classes préparatoires de la filière concernée.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

**Projet**

**Arrêté du**

**Fixant le thème de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année, pour l'année 2018 - 2019**

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 612-19 à D. 612-29 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1995 modifié définissant les objectifs de formation et les programmes des classes préparatoires économiques et commerciales, option scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1995 modifié définissant les objectifs de formation et les programmes des classes préparatoires économiques et commerciales, option économique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1995 modifié définissant les objectifs de formation et les programmes des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>e</sup>**

Durant l'année universitaire 2018-2019, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant :  
« La mémoire »

## **Article 2**

L'arrêté du 12 juillet 2017 publié au Bulletin officiel du 26 juillet 2017, fixant le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique durant l'année 2017 – 2018, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2018.

## **Article 3**

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Le présent arrêté sera consultable au Bulletin officiel de l'éducation nationale du...  
et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du...  
et mis en ligne sur les sites [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) et [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)